

## Titre : Groupe AXA

### **Groupe AXA : augmentation de capital réservée aux salariés marocains**

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) a visé également le 8 septembre 2011 une note d'information simplifiée préliminaire relative à l'augmentation de capital, par souscription à des parts de FCPE, réservée aux salariés du groupe AXA au Maroc.

Cette augmentation de capital sera réalisée par l'émission d'un maximum de 65 502 183 actions. Au Maroc, cette opération concerne les salariés des filiales marocaines : AXA Assurance Maroc, AXA France IARD, AXA technologie services, AXA France Vie, Avanssur, AXA assistance Maroc, AXA assistance Maroc services, Acred, Acredassur, institut de formation et de développement professionnel AXA et 3aphone.

Le CDVM rappelle, par ailleurs, que la Note d'Information Préliminaire Simplifiée est complétée par le document de référence inscrit auprès de l'AMF sous le numéro D.11.0147 en date du 18 mars 2011, le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur FCPE « Shareplan AXA Direct Global » compartiment « AXA Plan 2011 » Global inscrit auprès de l'AMF sous le code n° 990000106959 et de l'avenant au règlement du P.I.A.G des sociétés d'AXA hors France.